

Heures complémentaire non majorées ou majorées ?

Par Ticanynys, le 15/05/2019 à 14:06

Bonjour Je souhaiterais savoir comment calculer le salaire de base d'un intervenant à temps partiel qui a un contrat mensuel à 130 heures, mais en a effectué 132 (travail effectif), plus 2 jours fériés (12 heures) non travaillés mais payés et 3h de tps de déplacement.

Voici le mode de calcul utilisé par la structure :

$130h - 12h(\text{jrs fériés}) = 118h$ de travail effectif

$118 - 131 = 13h$ complémentaires à 10%???c est ici que j ai un pb, car je veux savoir si c complémentaire majoré a 10% OU complémentaire NON MAJORÉ et dc au taux horaire de base.

3h de tps de déplacement au taux horaire normal